

# LE THOIRZAN Info

No 2

Octobre 2001

## EDITORIAL

Voici le numéro 2 de notre bulletin municipal. Nous tenons particulièrement à faire paraître régulièrement ce journal. En effet il est important que tous soient au courant de ce qui se passe dans la commune et des projets de la municipalité.

Des dossiers essentiels occupent actuellement les élus. Le premier concerne l'adduction en eau potable. La procédure de délimitation des périmètres de protection des captages avance. Mais notre volonté est d'aller plus loin et de réfléchir à une restructuration partielle du réseau (voir numéro précédent).

Le second est celui de la création d'une cantine à proximité de l'école. Tout prochainement sera effectué le choix de l'architecte.

Le troisième consiste à la rectification de la carte communale des zones constructibles ou non. En effet, il nous paraît indispensable de remettre à jour ce document d'urbanisme. Il est bien entendu que cette modification sera prudente : il est hors de question de créer des nouvelles zones constructibles que nous n'arriverions pas à gérer (eau, voirie, etc..).

Nous ne perdons pas de vue, non plus, d'autres éléments tout aussi importants : la sécurité sur les routes départementales, par exemple.

L'évolution de la commune et des législations nous invitent aussi à réfléchir à son développement à long terme. A ce sujet, le Conseil a été amené à prendre des décisions en matière d'assainissement. En dernière page, vous trouverez de plus amples informations.

Et puis il reste toute la gestion du quotidien. C'est, entre autres, à l'approche de l'hiver,

l'organisation du déneigement. Pour le réseau départemental nous avons reçu l'assurance de la D.D.E. que la réduction du temps de travail et les normes européennes n'entraîneraient pas une dégradation des services rendus. Les tournées resteront inchangées avec les mêmes fréquences. Au niveau communal, notre souci est aussi d'assurer le meilleur service possible.

Pour finir, j'aimerais aussi adresser un grand merci à tous ceux (la liste serait trop longue) qui, par leur action, montrent l'intérêt qu'ils portent à la vie du village.

Bonne lecture à tous, et à très bientôt.

Jérôme Esquevin

---

## Enfants, Sécurité, Ecole

A la demande des services de sécurité nous avons fait installer une alarme incendie au sein de l'école communale et fait procéder à la mise aux normes électriques dans la classe des petits(es), ainsi que dans les pièces d'activités où nos charmantes petites têtes blondes ont la possibilité d'évoluer. Les prises de courant ont été portées à 1.40m du sol et protégées directement par un système de sécurité apposé dans le tableau électrique. Ce dispositif assure également la protection des appareils. Des exercices de simulation seront effectués régulièrement par les maîtres des lieux, afin d'exercer les occupants à des situations d'urgence et de les rassurer.

Des porte-manteaux et un robinet ont également été mis en place dans la cour ce qui évitera les allers et venues dans les escaliers pendant les récréations.

Enfin, l'Entreprise Gerland est intervenue afin de supprimer le "Bac à sable" suite au problème d'hygiène.

## Route départementale 206

### Revêtement entre le Pont des Callets et Sous la chapelle.

Vous avez tous remarqué les multiples nuisances, voire dangers, résultant des travaux entrepris sur la RD206 en aval de Thoiry. La commune est intervenue plusieurs fois auprès du Conseil Général et de la DDE. Malgré cela le résultat de ces travaux est à ce jour inacceptable. En effet, ces derniers n'ont apporté aucune amélioration à la chaussée et au contraire le gravillonnage continue de présenter des dangers. Il semblerait que la technique mise en œuvre ne soit pas adaptée à la situation. C'est pour cela que le Conseil Municipal insiste pour qu'une autre solution soit trouvée et appliquée.

### Sécurité dans la traversée de Thoiry.

Les abords des abris bus seront sécurisés le plus vite possible.

Des panneaux incitant les automobilistes à lever le pied vont être aussi implantés.

Ces mesures d'urgence prises, la réflexion s'oriente maintenant vers des aménagements plus lourds et plus contraignants pour réduire la vitesse. Mais ceci ne doit pas nous faire oublier que la sécurité est l'affaire de tous.

### Elargissement vers la carrière.

La dernière tranche de travaux est en cours, elle sera finie cet automne. Une réelle amélioration est donc apportée à ce secteur qui présentait aussi des dangers.

## Fête au four de la Fougère

18 Août 2001

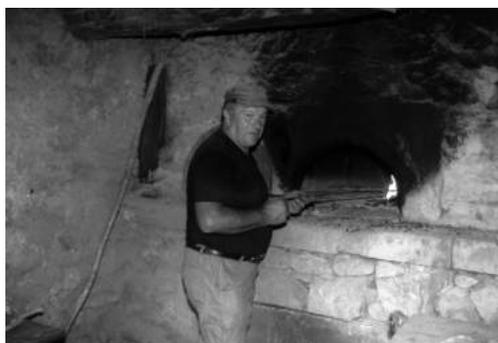
Cette année encore la fête du pain, organisée par l'association des Amis de la Fougère, a été une réussite. Encore plus de monde, plus de gens motivés pour en assurer le bon déroulement et au fil des années une meilleure organisation. Elle s'est déroulée au milieu de la route devant le four, tables et bancs installés bout à bout formant un long ruban terminé par le barbecue géant. Pour certains, la fête a duré plusieurs jours : préchauffage du four, achats des denrées, pétrissage du pain, installation et rangement du matériel.

Petits et grands ont pleinement profité de ce moment délicieux et les quelques petits contre-temps n'ont fait qu'ajouter au charme du repas : panne d'électricité sporadique, petite pluie...

La soirée s'est prolongée fort tard dans la nuit, le tout dans la bonne humeur et la franche rigolade.

Un grand merci à tous les participants et organisateurs.

Madeleine Gaden



*Un chef boulanger très apprécié*

## Une centenaire née à Thoiry



Nos voisins de Curienne, par une belle journée ensoleillée d'Août ont fêté le centenaire de Léontine Coudurier. Mais c'est à Thoiry au hameau des Mollards que Léontine est née le 13 Août 1901.

Ce fut l'occasion de brosser ce qu'était la vie quotidienne de la plupart des habitants de la commune au début du XX<sup>ème</sup> siècle. En effet, l'existence de la centenaire n'a pas toujours été facile. Comment ne pas oublier cet été 1914, où ses deux frères partis à la guerre, la jeune Léontine, alors âgée de 13 ans, passe avec son petit frère de 10 ans ses jours et ses nuits à soigner les bêtes au col des prés.

La centenaire a été honorée comme il se doit par les habitants de sa commune d'adoption mais aussi par ceux de l'ensemble du plateau de la Leysse. Ainsi de nombreuses personnalités et des amis sont venus saluer une femme exemplaire lors d'une grande fête de famille.

## Kermesse des écoles le

16 juin 2001

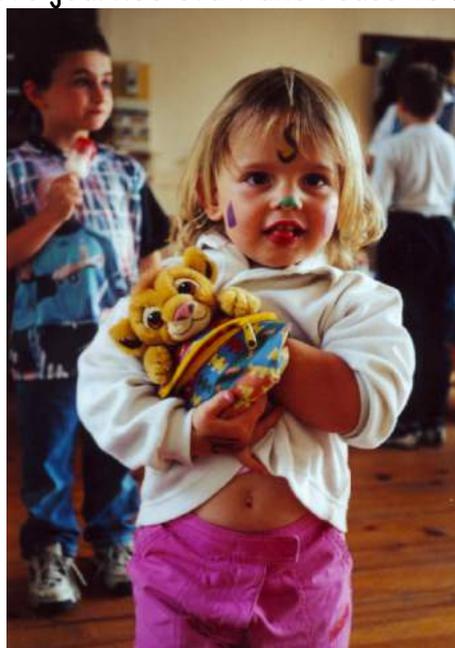
Après avoir attendu avec beaucoup d'impatience quelques éclaircies, la traditionnelle kermesse a pu avoir lieu devant et dans la salle des fêtes. Les stands étaient variés en passant par les promenades sur les chevaux de Véronique, les tours de moto devant la salle des jeunes, le stand maquillage qui est toujours très apprécié. Les enfants ont pu aussi goûter les yeux bandés à différents produits. Le traditionnel jeu des casses boites et la pêche à la ligne n'étaient pas oubliés.

On le voit on avait que l'embarras du choix pour bien s'amuser !

La journée s'est terminée par les grillades, diots, matafans...et les plus grands ont pu danser jusqu'à une heure avancée de la nuit.

Comme chaque année, des parents de l'association se sont particulièrement investis pour le plus grand plaisir des petits et des grands.

Cette journée était une réussite !



## L'énergie solaire

Le coût de l'énergie fait régulièrement l'objet de débats, particulièrement au début de chaque saison de chauffe. Il existe une énergie qui ne subit ni les soubresauts de la politique internationale, ni la spéculation des marchés mondiaux : l'énergie solaire. L'utilisation de l'énergie solaire permet :

- de réduire sa facture énergétique,
- de gagner en autonomie en se dégageant des variations du prix des hydrocarbures,
- d'éviter le rejet de gaz favorisant l'effet de serre.

L'énergie solaire est tout simplement la chaleur du soleil captée pour la production de chauffage et d'eau chaude sanitaire (**solaire thermique**) ou pour la production d'électricité (**solaire photovoltaïque**).

Dans cet article, nous allons nous intéresser exclusivement au solaire thermique

### Principe général :

Des capteurs solaires absorbent les rayons du soleil grâce à leur couleur (noire) et leur composition. La chaleur produite est véhiculée par un fluide caloporteur (qui transporte la chaleur) qui la transmet à son tour vers le lieu d'accumulation voulu : ballon pour l'eau chaude (via un échangeur), plancher chauffant, piscine. En cas de capteurs servant pour l'eau chaude ou le chauffage, le

fluide caloporteur est antigel. Pour les piscines, c'est tout simplement une circulation d'eau.

### Solaire et eau chaude sanitaire :

Sous nos latitudes, l'énergie solaire ne permet pas de couvrir 100 % des besoins en eau chaude sanitaire. Une source d'énergie d'appoint est donc nécessaire. Le solaire permet donc un préchauffage de l'eau durant l'hiver et assure la totalité des besoins durant l'été. En moyenne, le chauffe-eau solaire couvre entre la moitié et les  $\frac{3}{4}$  des besoins.

On peut adapter un chauffe-eau solaire sur une installation existante. D'une manière générale, le ballon solaire se place en amont de la production d'eau chaude sanitaire "classique". Cette dernière prend le relais quand l'énergie solaire n'est pas suffisante.

### Solaire et chauffage :

Le dispositif le plus performant développé actuellement est le Plancher Solaire Direct (PSD).

Principe : le liquide antigel chauffé par les capteurs va directement dans les tuyaux du plancher chauffant, sans échangeur ni stockage : c'est la dalle de béton qui assure ces fonctions. De plus, l'inertie du béton permet de restituer en soirée et dans la nuit l'énergie accumulée pendant la journée. Une source d'énergie d'appoint est nécessaire en cas d'absence de soleil. Elle peut être indépendante (poêle à bois, ...) ou intégrée au système.

L'inconvénient majeur de cette technique est que la mise en œuvre

d'un plancher chauffant est difficile dans le cas d'une maison existante (il faut couler une dalle chauffante).

**Efficacité :** dans nos régions où la demande en calories est élevée en hiver, l'énergie solaire fournit entre 35 et 65% du chauffage. Une énergie d'appoint est nécessaire au moment des plus grands froids. En intersaison, les capteurs fournissent chauffage et eau chaude.

**Coût :** la mise en place d'un dispositif solaire engendre un surcoût (20 à 40 000 francs) qui est en partie couvert par des subventions importantes (Europe, ADEME, Région Rhône-Alpes). L'installation se « rentabilise » au bout de quelques années par les économies faites sur le combustible.

#### **Déjà de multiples réalisations :**

**En France**, on considère qu'une maison sur 1000 qui se construit est équipée avec un système solaire.

**En Savoie**, on estime que c'est une maison sur 100. Un des 2 principaux fabricants français est d'ailleurs Savoyard (Clipsol, à Aix-les-Bains).

**A Thoiry** : on recense pas moins de 6 installations solaires : 3 pour le chauffage, 2 pour l'eau chaude et 1 pour le chauffage d'une piscine. Cela fait de notre village, en proportion, un des mieux équipés de Savoie (et de France ?) avec près de 5% des maisons disposant d'un système solaire. De plus, l'entreprise Cavalié Service est l'un des principaux installateurs de chauffage et de chauffe-eau solaire en Savoie.

#### **Contacts utiles :**

L'ASDER (Association Savoyarde pour le Développement des Energies Renouvelables) dispose d'un point info énergie gratuit pour les particuliers, avec le soutien du Conseil Général de Savoie. Dans le cas d'un projet solaire, les techniciens viennent sur place et analysent la faisabilité. Ils notent les particularités de la maison. Ils aident à comparer les différents matériels en fonction du rapport qualité-prix. L'accent est mis sur l'esthétique et l'intégration architecturale, avec le souhait fort que les capteurs solaires ne défigurent pas la maison. *ASDER, 299 rue du Granier à Saint Alban-Laysse, téléphone 04 79 85 88 50.*

Il est tout à fait possible par ailleurs de questionner vos voisins équipés et d'avoir ainsi un retour d'expérience.

Daniel AUBRON



*Une des dernières réalisations thoirzanes : un chauffe-eau solaire.*

## **Réunions du Conseil Municipal**

Lors de la séance du 1<sup>er</sup> juin, le Conseil municipal a pris les décisions suivantes :

### **TARIFS EAU**

Le prix de l'eau est resté à 3.70F le m<sup>3</sup> depuis 1999. Pour la période 2001/2002, le m<sup>3</sup> sera à 0.60 euro soit 3.93F

La location des compteurs, actuellement de 50F, passe à 8 euros soit 52.40F

La taxe de branchement, actuellement de 2000 F, passe à 31 euros soit environ 2033.60 F

L'abonnement, actuellement de 200F sera à 31 euros soit environ 203.36F

### **ORDURES MENAGERES**

Les recettes sont de 91 000F. et les dépenses sont de 100 000F (Soit un déficit de 9000F). Il a été demandé à l'unanimité un réajustement afin d'équilibrer ce poste. Ce déficit est dû au manque de civisme de certains d'entre nous : les prix sont établis au poids des ordures collectées. Certains déchets volumineux et pondéreux doivent être portés directement à la déchetterie gratuite mise à notre disposition à St Alban-Leyse.

Pour une résidence principale, la redevance de 580F en 2001 est portée à 92 euros en 2002 soit environ 603F

Pour une personne seule, la redevance sera de 46 euros soit environ 301,50F.

Pour une résidence secondaire la redevance sera de 69 euros soit environ 452,30F.

### **DEMANDES DE SUBVENTIONS pour l'ANNEE 2002**

1. pour l'isolation du garage communal : devis établi à 53000F
2. pour l'extension du garage : non retenue
3. pour la réfection des couvertures des fours à pains du Chef Lieu et des Chavonnettes : 2 devis respectivement de 45 000F et 48 000F.
4. pour entretien voirie : Chemin des Mollards et à Thorméroz (montée après le four).

**MATERIEL INCENDIE** pour des raisons de sécurité nous sommes dans l'obligation de remettre en place le matériel manquant et en vérifier son bon état de fonctionnement.

**EQUIPEMENT INFORMATIQUE DE LA BIBLIOTHEQUE** pour des activités multimédias : Lecture de Cédéroms et connection au réseau Internet. Une subvention doit être accordée par la Bibliothèque Départementale de Savoie.

**DEMANDES DE DEVIS** pour la signalisation des lieudits par panneaux bois ou métal et la mise en sécurité de la barrière devant l'Eglise.

**RESTAURANT SCOLAIRE** : LE Conseil décide de mettre ce projet à l'étude afin de le finaliser dans une échéance de trois ans.

Lors de la séance du 29 juin, le Conseil municipal a pris connaissance des informations suivantes :

**MENAGE DANS LES LOCAUX DE LA MAIRIE**

Il convient d'envisager l'embauche d'un agent d'entretien pour trois heures par semaine.

**CONTRAT CANTONAL JEUNESSE**

Les communes de BARBY, BASSENS, CURIENNE, St JEAN D'ARVEY, LA THUILE, St ALBAN- LEYSSE ont signé avec le Conseil Général un contrat qui concerne les jeunes de 11 à 25 ans. La commune de THOIRY, éventuellement intéressée, se propose de recenser les besoins de cette tranche d'âge.

**TRI SELECTIF DES DECHETS :**

Un tel tri ne peut se faire que dans un cadre intercommunal. Le Syndicat Intercommunal du plateau de la Leysse a demandé une étude.

**Le Conseil municipal a ensuite pris les décisions suivantes :**

**SECURITE SUR LES RD 206 ET 21 :**

Le Conseil se propose de mettre à l'étude le plus rapidement possible les deux projets suivants :

- Sens interdit et création d'un chemin piéton sur la RD 206 (vers chez Robert FRANCONY et Guy MOLLARD).
- Démolition et retrait des gravas pour élargir les accotements et agrandir la visibilité sur une portion de la RD 21 dans le hameau de THORMEROZ.

**PROJET D'AMENAGEMENT DU TERRAIN DEVANT LA SALLE DES JEUNES**

Un terrain de boule sera créé devant la salle des jeunes.

**CANTINE SCOLAIRE :** Le Conseil décide de lancer la consultation auprès des architectes.

**FLEURISSEMENT DES VILLAGES**

Le conseil décide de ne pas donner suite à la demande de fleurissement des hameaux de la Fougère et des Chavonnettes pour l'année 2001 : les dépenses actuellement engagées pour fleurir les principaux bâtiments communaux sont déjà de l'ordre de 3000 F par an. Par ailleurs l'entretien de ces plantations occasionne un surcroît de travail à l'employé communal.

**GARDE-CORPS DEVANT L'EGLISE :** acceptation d'un devis d'un montant de 9671.00 F TTC.

**ACHAT D'UN CONTAINER A ORDURES** pour la salle des fêtes.

Lors de la séance du 12 juillet, le Conseil municipal a pris les décisions suivantes :

**CREATION DE TROIS EMPLOIS CONTRACTUELS A DATER DU 1ER SEPTEMBRE 2001 :**

- ✓ Agent d'entretien chargé du ménage de la Mairie. Contrat de 12 mois 3heures/semaine.
- ✓ Professeur d'anglais intervenant à l'école primaire niveau cours moyen. Contrat de dix mois 1h30/semaine.
- ✓ Agent chargé d'aider au fonctionnement de l'école primaire. Contrat de dix mois 20 heures/semaine.

**SECURISATION ABORDS ABRI BUS CARREFOUR RD 206/RD 21 :**

La maîtrise d'œuvre de l'aménagement du secteur est confiée à la Direction Départementale de l'Équipement.

**SECURISATION RD 21 DANS LA TRAVERSEE DE THORMEROZ :**

Une offre d'achat sera faite aux propriétaires d'une parcelle de terrain afin de dégager la visibilité et permettre l'élargissement de la route dans une courbe étroite.

**QUESTIONS DIVERSES :**

**STATIONNEMENT GENANT :**

Des abus ayant été constatés, il est rappelé que le stationnement ne doit gêner ni la circulation, ni l'accès aux habitations. Sur le chemin des Glacières, à Thorméroz, un arrêté sera pris pour réglementer le stationnement.

**FEUX DE DECHETS VEGETAUX :**

Chacun doit faire preuve d'un minimum de civisme pour ne pas incommoder ses voisins avec des fumées.

---

LE THOIRZAN est édité par la commune de Thoiry.

COMITE DE REDACTION : Dominique DUHEM, Audrey DUMAS, Jérôme ESQUEVIN, Marie-Ange GAVET et Madeleine ROSSI.

Nous rappelons que toutes les bonnes volontés et sources d'inspiration sont les bienvenues. Ainsi, si vous désirez faire paraître un article sur un sujet qui vous tient à cœur, n'hésitez pas à entrer en contact avec une des personnes ci-dessus. Les souvenirs permettant d'évoquer la vie à Thoiry autrefois seraient très appréciés de nombreuses personnes.

**INFORMATIONS DIVERSES**

Etat civil du 01/06/01 au 30/09/01

*Naissances :*

**Kenny** au foyer de Claude et Gilles CHALANSONNET le 17 juin 2001,

**Jérémy** au foyer de Florence et Jean-Pierre TROSSET le 8 août 2001,

**Mathis** au foyer de Marie-Line VINCENT et de Gilles LAPIERRE le 8 septembre 2001.

*Mariages :*

Mademoiselle MOUGEL Laetitia et Monsieur AUBERT Régis demeurant à Thorméroz se sont mariés le 23 juin 2001.

Mademoiselle ROSSI Albane et Monsieur ROUSSET Bruno ont à leur tour donné leur consentement le 7 juillet 2001.

Madame RATEL Chantal et Monsieur PACHOUD Roland domiciliés à Thorméroz se sont mariés le 8 Septembre 2001

Horaires d'ouverture de la bibliothèque

Elle est ouverte à tous gratuitement le lundi de 16H30 à 19H30 et le mercredi de 10H00 à 12H00.

Madeleine Rossi se propose de mettre en place un service régulier de prêt de livres à domicile. Les personnes qui rencontrent des difficultés à se rendre à la bibliothèque ne doivent pas hésiter à contacter Madeleine au 04 79 28 40 85.

Poste de Thoiry

Nous rappelons que ce service public est à votre disposition tous les jours du lundi au vendredi de 8H30 à 10H00.

Permanence des élus en Mairie

M. Jérôme ESQUEVIN est présent en Mairie le lundi ou sur rendez-vous. Les adjoints et la plupart des élus effectuent une permanence le lundi.

Location de la salle des fêtes

S'adresser à Mme Ginette COULANGES au 04 79 28 45 54 ou à M. Thierry TOURNIER au 04 79 28 43 90.

Concours des maisons fleuries

Le jury a fait le tour des maisons début Août. Nous tenons à remercier toutes les personnes qui participent pour leur accueil et leur travail pour embellir la commune. La remise des prix et la projection des diapositives aura lieu à l'automne.

A.D.M.R. (Aide à Domicile en Milieu Rurale)

L'A.D.M.R. a pour mission de mettre en place et de gérer des services d'aides et de soins destinés aux personnes qui en ont besoin à domicile.

Une association regroupant les bénévoles des communes du plateau de la Leysse va se créer. Si cela vous intéresse vous êtes conviés à :

L'Assemblée Générale Constitutive

Le Jeudi 25 octobre 2001

à 20 heures

à la Mairie de Thoiry

### Rectificatif nouvelles entreprises

Lors du précédent numéro, nous avons omis de mentionner :

- M. Michel CALLET, négociant en bestiaux au chef-lieu.
- Sté BECAM, plomberie à Thorméroz.
- NICLOUD Frères, Charpente aux Chavonnettes.

### Panne des cloches

Le clocher est resté muet depuis la mi-août jusqu'au début octobre. Ceci est dû à une panne sur le mécanisme de la cloche principale. Les vacances d'été ont retardé la réparation qui n'a pu être effectuée que quelques semaines plus tard.

### Mur du Cimetière

Un pan du mur (côté sud) s'est effondré. Nous espérons une remise en état dans les plus brefs délais, avant l'hiver dans tous les cas. Une main courante devrait être installée dans les prochains jours pour faciliter la montée de l'escalier du cimetière.

### Cérémonie du 4 juillet

Comme chaque année, un groupe d'anciens combattants a tenu à rendre hommage aux victimes des combats qui se sont déroulés dans les Bauges au début du mois de juillet 1944. A Thoiry, une minute de silence a été observée sur la tombe de M. Dominique CORNEGLIO. Un

piquet d'honneur du 13<sup>ème</sup> B.C.A. était présent ainsi que quelques habitants de la commune. En effet, il nous paraît important que ces événements tragiques ne s'effacent pas des mémoires.

### Cours d'anglais

Mme MIN TUNG Mireille se propose de donner des cours d'anglais à partir du printemps 2002. Toutes les personnes intéressées peuvent se faire connaître en mairie.

### Travaux chez les particuliers

Les personnes désirant faire effectuer des travaux par le tractopelle communal doivent prendre contact avec les élus.

### La GV de St Jean d'Arvey et Thoiry.

- Pour les enfants de 5 à 11 ans, le mardi de 18h30 à 19h30.
- Pour les enfants de 2 à 5 ans, le mardi de 17h15 à 18h15, sous réserve d'un effectif suffisant.

Premier cours le 2 Octobre 2001 à la salle d'activités de l'école de Thoiry.

Pour les Adultes, deux cours leur sont proposés

- Le mardi soir à 20h à la salle des fêtes de St Jean d'Arvey à partir du 18/09/01.
- Le jeudi soir à 20h15 à l'école maternelle de St Jean d'Arvey à partir du 4/10/01.

Inscription sur place (Deux cours d'essais gratuits).

## **Collecte des ordures ménagères**

Tout d'abord il est rappelé que l'utilisation des conteneurs à ordures est exclusivement réservée aux résidents dont la maison est située à l'écart du circuit de ramassage et aux résidents secondaires qui doivent déposer leurs ordures en fin de week-end.

Les occupants des résidences principales situées le long du circuit de ramassage ont l'obligation de déposer leurs déchets dans, au choix, poubelle, sac poubelle ou conteneur personnel. Ils doivent veiller à ce que les chiens ou autres ne puissent pas en disperser le contenu.

Il est inadmissible que certains conteneurs communaux soient déjà pleins deux jours après la collecte du mardi.

**De plus un certain nombre de produits ne doivent pas être déposés dans les conteneurs :**

**Les déchets toxiques, huiles, pneus, résines, colles, peintures, gravats, sanitaires, rouleaux de moquettes, déchets encombrants, déchets d'entretien des espaces verts... Le plus simple est d'exclure tous les déchets issus du bricolage de la maison, des véhicules, du jardin ainsi que tous les appareils usagés encombrants : tous ces déchets peuvent être déposés sans problème dans une déchetterie gratuite (à St Alban Leysse par exemple).**

Ensuite un conteneur à verres est à votre disposition en quittant Thoiry vers St Jean d'Arvey. Un autre sera installé sur la parking du cimetière. En utilisant ces conteneurs, vous participez également à la lutte contre le cancer.

Il est très important de rappeler que les verres (et seulement les verres : enlever couvercles et bouchons) doivent être déposés **DANS** le conteneur (non à coté).

**Enfin il est déplorable de voir les abords du conteneur à verres transformés en décharge sauvage.**

---

### **Dernière Minute**

#### **Fête d'Halloween :**

A l'occasion d'Halloween, l'association des parents d'élèves organise un bal à la salle des fêtes le samedi 27 octobre 2001. Les bénéfices de cette soirée serviront, en partie, à financer la classe de mer projetée au printemps prochain. Alors tous à vos citrouilles !  
(A noter toutefois que le retour en carrosse n'est pas assuré.)

#### **Horaires d'ouverture de la Mairie :**

Attention au changement dans les horaires d'ouverture :

Le lundi de 18h00 à 20h00.

**Le mercredi de 9h00 à 11h00.**

Le vendredi de 9h00 à 11h00.

#### **Cérémonie du 11 novembre ANCIENS D'A.F.N. DE THOIRY**

Tous les anciens d'Afrique du Nord et de 39/45 titulaires ou non de la carte de Combattant sont invités avec leurs épouses à un repas amical en commun après la cérémonie du 11 novembre 2001. A l'occasion de cette commémoration, aura lieu une remise de décoration de la Croix du Combattant.

Pour tous renseignements et inscriptions, s'adresser à Fernand MOLLARD (☎ 04 79 28 46 47).

## Assainissement

En matière d'assainissement des eaux usées, la *Loi sur l'eau du 3 janvier 1992* a renforcé les compétences des collectivités locales. Concrètement, d'ici 2005, ces dernières devront veiller au respect des normes en vigueur.

Deux solutions s'offraient à nous :

1. Rester en assainissement individuel.  
La commune devra dans ce cas déléguer à un organisme spécialisé le soin de vérifier la conformité des installations de chaque habitation.
2. Etudier la possibilité de mettre en place un assainissement collectif.

Le syndicat du plateau de la Leysse (Curienne, Les Déserts, Puygros, St Jean d'Arvey, Thoiry et La Thuile) a donc décidé de faire effectuer une étude pour la mise en place d'un schéma général d'assainissement.

De cette étude, il est ressorti qu'au niveau de la commune de Thoiry et pour les principaux lieux d'habitation (Chef-lieu jusqu'au Chavonnettes, Thorméroz et la Fougère), *le maintien en assainissement individuel n'est pas souhaitable. En effet, ces lieux-dits se caractérisent par un habitat dense ; ainsi, toutes les habitations ne disposent pas de la surface de sol nécessaire pour effectuer un assainissement individuel de qualité. De plus, vu la faible capacité des sols et l'importance des zones potentiellement urbanisables, l'assainissement individuel ne peut être qu'une solution provisoire.*

En assainissement collectif, une des solutions possibles est un traitement indépendant pour chaque secteur. Ce choix permettrait d'éviter des longueurs de canalisation et des relèvements -ou passage en profondeur- entre chaque hameau. Les unités d'épuration à prévoir sont les suivantes :

- une petite station à Thorméroz
- une autre petite à la Fougère
- une station plus importante pour le Chef-lieu-Chavonnettes avec une intercommunalité possible avec Puygros.

Le scénario intercommunal est intéressant pour faire baisser les coûts, notamment de fonctionnement.

Les maisons des Crêts, de la Pallud, de Bonvillard, des chavonnes, du col des Prés et de tous les autres écarts resteraient bien naturellement en assainissement individuel.

Le Conseil municipal, lors de sa séance du septembre 2001 a décidé d'accepter le principe de ce zonage.

Maintenant, il reste à savoir comment ce projet est réalisable. Les travaux envisagés sont importants et ne pourront être effectués en une seule tranche. Il faut, en effet, créer un réseau de collecte des eaux usées, le raccorder aux branchements des particuliers et construire trois stations d'épuration. A ce sujet, la principale préoccupation du Conseil est de trouver une filière comportant des pollutions (rejets, odeur, vue, etc...) les plus basses possibles pour être intégrable à notre cadre de vie.

Le financement est aussi un des soucis principaux. Les subventions promises sont certes importantes (de 70 à 80 % du prix des travaux). Tout le monde a bien conscience qu'un service d'assainissement performant aura des conséquences sur le prix du M<sup>3</sup> d'eau. Mais cela doit rester dans les limites du raisonnable. Le Conseil sera aussi très attentif sur ce point. D'autant plus qu'il ne faut pas perdre de vue que notre priorité reste l'amélioration de notre système d'aduction d'eau potable, en qualité et en régularité. C'est devenu une urgence indispensable.